

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'I.P.A.G.  
DU JEUDI 22 OCTOBRE 1987**

La réunion du Conseil d'Administration de l'I.P.A.G. en vue de présenter un projet d'habilitation pour une licence d'administration publique s'est tenue le jeudi 22 octobre 1987 à 14H30 en salle du conseil.

**Etaient présents :**

Personnalité extérieure

MM. GEORGES, Président du Conseil d'Administration de l'I.P.A.G., Directeur de l'I.R.A.- PHILIPPE, Directeur-Adjoint des Douanes - LAPOUCHE, Directeur des Services Fiscaux - JASPARD, Conseil Régional - Melle ROBART, Département du Nord

Etudiants

Melle CARREZ, M. BRASSEUR

Enseignant

M. LASCOMBE

**Excusé :**

Personnel ATOS

M. LUC

**Ont donné pouvoir :**

M. DEGROISSE à M. BRASSEUR, M. BRICOUT à Melle CARREZ, MM. LOCQUET et GINDRO à M. LASCOMBE

**Etaient invités :**

M. TISON, Président de l'Université

M. RENZI, Secrétaire Général

M. VANCEULEBROECKE, Agent Comptable

**ORDRE DU JOUR**

- 1) adoption du compte financier 1986
- 2) discussion et adoption éventuelle du projet de licence d'administration publique
- 3) questions diverses

Le Président TISON ouvre la séance en précisant l'importance qu'il attache au Conseil de l'I.P.A.G., premier conseil de l'année universitaire et remercie les membres participants. Il cède la parole à Monsieur GEORGES, Président du Conseil d'Administration de l'I.P.A.G.

Celui-ci aborde l'ordre du jour , l'adoption du compte financier de l'exercice 86 et demande à Monsieur l'Agent comptable de l'Université de présenter le tableau synoptique du compte financier :

Recettes	103 519 F
Dépenses	65 000 F
Déficit de l'exercice	- 37 794F

Monsieur TISON précise que l'I.P.A.G. est un jeune institut, donc, petit budget. Aucune dotation n'a été attribuée auparavant. Monsieur GEORGES pose la question sur l'origine de l'aide apportée à l'Institut. A ce propos, Le Président TISON informe les membres présents que l'on ne pourrait plus concevoir d'activités d'enseignement en Formation initiale s'il n'y avait pas des contrats de recherche et subventions de collectivités autres que l'Etat (par ex : effort très considérable de la Région). Il regrette que les juristes et littéraires soient les "parents pauvres" de cette situation et incite le Directeur de l'Institut à développer un autre secteur qui pourrait être source de revenus afin de compenser les subventions insuffisantes de l'Etat, à savoir la Formation Continue.

Monsieur LASCOMBE fait remarquer le manque de personnels de qualité nécessaire à la Formation Continue.

Le compte financier de l'exercice 86 est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'Administration passe au second point de l'ordre du jour.

## **II - DISCUSSION ET ADOPTION EVENTUELLE DU PROJET DE LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Il donne la parole à Monsieur LASCOMBE, Directeur de l'Institut qui signale que le projet a déjà été présenté en 85 et 86.

Deux points essentiels sont à l'ordre du jour :

- 1) déficit important des fonctionnaires, catégorie A (problèmes de mobilité géographique)
- 2) manque de formation de ce type dans la Région (hormis Lille).

## **Dans quelles mesures peut-on demander une Licence d'Administration Publique (L.A.P.) dite "légère" ou "lourde" ?**

Monsieur LASCOMBE est assez réticent sur la licence dite "légère" car il est impossible aux étudiants de poursuivre parallèlement leurs études de licence en Droit et la Licence d'Administration Publique du fait des difficultés techniques (emploi du temps, éloignement des locaux, etc...). En revanche, le Conseil d'Administration de Lille II ayant adopté une décision pour les L.A.P. afin de permettre à leurs titulaires d'entrer en Maîtrise d'Administration Publique, les débouchés sont assurés pour les titulaires d'une L.A.P. qui ne réussiraient pas dans les concours administratifs. D'où, projet de licence "lourde" préparé par l'I.P.A.G. de Valenciennes.

Pour le reste, la licence est présentée du contenu pédagogique. Quelques précisions sont également apportées en ce qui concerne l'enseignement des langues, du sport et possibilité de mettre en place des enseignements facultatifs sur financement propre. Proposition d'un cours d'informatique à l'Université et d'un cours sur la législation européenne et internationale (un ancien étudiant exerçant au Collège de Bruges serait d'accord pour venir faire des cours dans le cadre de l'I.P.A.G. Discussion également de la responsabilité pédagogique qui doit être obligatoirement confiée à un enseignant de rang magistral.

Après débat, le projet d'habilitation de la licence d'Administration publique est adoptée à l'unanimité.

Le Président passe alors au troisième point du jour.

### **III- QUESTIONS DIVERSES**

Il donne la parole à Monsieur LASCOMBE qui remercie le Président TISON pour la D.B.M. de 14 000 F accordée afin d'aider à la préparation du colloque que l'I.P.A.G. -I.D.P. met en place pour l'année 1988.

Cette D.B.M. exceptionnelle est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Monsieur LASCOMBE informe, par ailleurs, le Conseil d'Administration du contenu surprenant du compte-rendu du Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences Juridiques, Economiques et de Gestion du 30/09/87 décidant pour l'I.P.A.G. Le Conseil d'Administration invite donc le Président à émettre une protestation auprès du Directeur de cet Institut.

La séance est levée à 16 heures.